

Collectes. Enlèvement des sapins de Noël.

Les festivités de Noël passées, la Ville de Saint-Nazaire et Saint-Nazaire Agglo proposent aux habitants plusieurs possibilités pour recycler leur sapin.

Le faire collecter...

Les collectes, réalisées par l'association APIE, **débuteront le 8 janvier 2024** dans les quartiers de la ville de Saint Nazaire.

- o Les lundis 8, 15, 22 et 29 janvier : quartiers Centre-ville, Méan, Penhoët et Herbins
- o Les mardis 9, 16, 23 et 30 janvier : quartiers Briandais, Berthauderie, Plessis, Villeneuve et Landettes
- o Les mercredis 10, 17, 24 et 31 janvier : quartiers Ville ouest, Kerlédé, Villès-Martin et Sautron
- o Les jeudis 11, 18, 25 janvier et 1er février : quartiers Immaculée, Gavy et Saint-Marc

Plus d'infos au 06 45 46 15 75, association APIE

Pour rappel, les sapins doivent être sortis avant 9H et les dépôts sauvages tout comme le brûlage des végétaux sont interdits

... ou le transformer en broyat

Plusieurs communes de l'agglomération sont accompagnées pour le broyage des sapins.

| Une collecte de sapins, en partenariat avec Jardiland et la Ville de Trignac, est organisée du **26 décembre 2023 au 12 janvier 2024 sur le parking du magasin** (aux horaires d'ouvertures) et le broyage des sapins sera réalisé sur place le jeudi 11 et le vendredi 12 janvier 2024.

| **La commune de Saint-Joachim**, dont les sapins seront broyés le mercredi 10 janvier 2024 au jardin partagé du Partage Vert pour réutilisation in situ, **propose 4 points de collecte du 26 décembre 2023 au 9 Janvier 2024 :**

- o Parking du cimetière

- o Parking des pompiers
- o Parking Ile Fedrun
- o Parking du marché

| **Les sapins de la commune de Saint-Malo-de-Guersac** seront eux-aussi broyés et réutilisés au jardin du Partage Vert. 2 points de collecte sont mis en place du **26 décembre 2023 au 9 Janvier 2024** :

- o Parking de la salle des fêtes
- o Parking du complexe sportif

| Enfin, **la commune de Pornichet propose 2 points de collecte du 2 au 19 janvier 2024** :

- o Parking Quai des arts
- o Parking du cimetière

Les sapins seront broyés les 8 et 22 janvier. Le broyat sera réutilisé par les espaces verts.

Quels sapins concernés ?

La collecte et la transformation en broyat ne concernent que les sapins naturels, sans neige artificielle, sans décoration, ni tige métallique. Tout autre sapin dont ceux recouverts de neige artificielle ne sont pas recyclables et doivent être déposés en déchèterie.

Informations sur saintnazaireagglo.fr rubrique [déchets](#). Ou au 02 51 76 13 22.

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération
Service presse

SAINT-NAZAIRE AGGLOMÉRATION COMMUNIQUÉ DE PRESSE

presse@saintnazaire.fr